

II.3.4 - Modèle d'imprimé DC13

MISE A JOUR AVRIL 2007

DC13

MARCHES PUBLICS/ACCORDS-CADRES

Annexe n° à l'acte d'engagement relatif à la présentation
d'un sous-traitant ou acte spécial

DC13

A - Identification de l'acheteur

DC13

Reprendre le contenu de la mention relative à l'identité de l'acheteur figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence.
Indiquer : adresse, téléphone, télécopieur, courriel, le cas échéant, le service en charge de l'exécution du marché/de l'accord cadre.

.....
- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics :

.....
-Comptable assignataire (joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables)
.....

B - Objet du marché/de l'accord cadre

DC13

Reprendre le contenu de la mention relative à l'objet du marché/ de l'accord cadre(?) qui figure dans l'avis d'appel public à la concurrence

- Numéro du marché/de l'accord cadre (le cas échéant)Lot n°

- Nom ou dénomination et adresse du candidat ou du titulaire :
.....

C - Prestations sous-traitées et prix

DC13

n Nature des prestations :

n Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :

- HT :

- TTC :

n Forme des prix

(Préciser, le cas échéant, la forme des prix : ferme, actualisable, révisable)
.....

n Date ou mois d'établissement des prix :

Nom, raison ou dénomination sociale et adresse, téléphone, télécopie, courriel

Forme juridique :

Numéro et ville d'enregistrement au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

n Le présent acte spécial :

A pour objet d'accepter le sous-traitant et d'agrèer ses conditions de paiement.

Est un acte spécial modificatif ; il annule et remplace celui du :

n Le sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct (article 115 CMP) :

Oui

Non

E - Conditions de paiement prévues par le projet ou le contrat de sous-traitance et modalités de règlement

n **Compte à créditer** Intitulé, numéro, etc... :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

n **Mode de règlement :**

n **Avance**

Le sous-traitant demande à bénéficier de l'avance. Il lui sera versé à ce titre la somme de :

Le sous-traitant ne demande pas à bénéficier de l'avance

F - Capacités professionnelles et financières du sous-traitant et déclaration de non interdiction d'accès aux marchés publics

n Le sous-traitant mentionne ses capacités professionnelles et financières :

.....

n Le sous-traitant produit, dans tous les cas de figure, une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accès aux marchés publics

G - Exemple unique du titulaire

DC13

Renseigner obligatoirement l'une des rubriques suivantes

Le titulaire établit "qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant dans les conditions prévues à l'article 116, en produisant soit l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché qui lui a été délivré, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créance".

Le titulaire confie à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct l'exécution de prestations pour un montant supérieur à celui qui a été indiqué dans le marché. Il a obtenu la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité prévu à l'article 106 du code des marchés publics.

Le titulaire déclare que l'exemplaire unique a été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne peut être restitué. Il justifie que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée ou que le montant a été réduit afin que le paiement soit possible. Il fournit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché.

H - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

DC13

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

À _____, le

Le candidat ou le titulaire

Le représentant de l'acheteur.

I - Notification de l'acte spécial au titulaire

DC13

En cas d'envoi en LR AR :
Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.

En cas de remise contre récépissé :
Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

À _____, le

Date de la dernière mise à jour : 05 04 2007

II.3.5 - Notice explicative de l'imprimé DC13

Annexe à l'acte d'engagement relative à la présentation d'un sous-traitant ou Acte spécial DC13

- **Textes de référence**

Loi [n° 75-1334](#) du 31 décembre 1975 modifiée relative à la sous-traitance

Articles 86 à 100, 106 et 112 à 117 du code des marchés publics (décret [n° 2006-975](#) du 1er août 2006 portant code des marchés publics)

Décret [n° 2002-232](#) relatif à la mise en œuvre du délai maximum du paiement dans les marchés publics

[Arrêté du 28 août 2006](#), pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du code des marchés publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés

- **À quoi sert le DC13 ?**

Le DC13 constitue :

- Soit un modèle d'annexe à l'acte d'engagement (voir le [DC8](#)) relative à la présentation d'un sous-traitant concomitante à l'offre du candidat ;
- Soit un modèle d'acte spécial pour la présentation d'un sous-traitant après le dépôt de l'offre ou la notification du marché. Il a pour objet de demander à l'acheteur l'acceptation d'un sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

Seuls les sous-traitants de premier rang peuvent bénéficier du paiement direct, dès lors que le contrat de sous-traitance est égal ou supérieur à 600 euros TTC. Les sous-traitants qui n'ont été ni acceptés ni agréés par l'acheteur ne peuvent bénéficier du paiement direct.

- **Comment remplir le DC13 ?**

1. Rubriques A et B : Identification de l'acheteur et Objet du marché ou de l'accord cadre

Il convient de remplir ces rubriques au regard des éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence. En l'absence d'avis d'appel public à la concurrence, le candidat y portera les éléments dont l'acheteur lui aura fait part.

2. Rubrique C : Prestations sous-traitées

Il est rappelé que, conformément à l'article 1er de la loi du 31 décembre 1975 modifiée relative à la sous-traitance, seule une partie des prestations du marché peut être sous-traitée.

3. Rubrique E : Conditions de paiement prévues par le projet ou le contrat de sous-traitance et modalités de règlement

Le droit à l'avance du sous-traitant est ouvert, à compter de la date de commencement de l'exécution du contrat de sous-traitance. Il est rappelé que le seuil des 50.000 euros HT prévu par [l'article 87](#) du code des marchés publics est le même pour le sous-traitant, mais il conviendra de prendre en compte le montant des prestations qui lui sont confiées et qui sont mentionnées dans le contrat. L'avance est calculée par référence au montant prévisionnel des prestations sous-traitées, ramenées aux 12 premiers mois de l'exécution. Le titulaire doit rembourser l'avance à due proportion des prestations sous-traitées. L'avance est remboursée dans les conditions fixées par [l'article 115](#) du code des marchés publics.

4. Rubrique F : les interdictions de soumissionner

Les interdictions de soumissionner sont celles mentionnées dans le formulaire DC5, rubrique K (voir le [DC5](#)).

5. Rubrique G : Exemplaire unique du titulaire

Le maître d'ouvrage ne peut accepter un sous-traitant si l'entreprise principale n'a pas apporté la preuve que le paiement direct de ce sous-traitant est possible ([article 114](#) du code des marchés publics), parce qu'elle n'a pas déjà cédé ou nanti la part sous-traitée. Le titulaire du marché indique dans quelle(s) situation(s) il se trouve au regard des trois cas énumérés, faute de quoi la sous-traitance est impossible.

6. Rubrique H : Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

Après la notification du marché, la signature du DC13 par l'acheteur vaut acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement. Le silence de l'acheteur gardé pendant 21 jours, à compter de la réception de la demande, vaut également acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

7. Rubrique I : Notification de l'acte spécial au titulaire

La rubrique I n'a pas d'utilité dans le cas où la présentation du sous-traitant est intervenue en même temps que l'offre. En effet, la notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

En revanche, cette rubrique doit être complétée lorsque la présentation du sous-traitant intervient après le dépôt de l'offre ou la notification du marché. L'acceptation du sous-traitant consiste en la remise d'une copie de l'acte spécial ou du DC13 au titulaire. La preuve de la date de la remise du pli doit pouvoir être apportée par l'acheteur.

La notification peut être opérée :

- Par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.

- Contre récépissé, le titulaire signera la case correspondante dans cette rubrique.

- **Où envoyer le DC13 ?**

Le candidat remet le DC13, accompagné du dossier correspondant, à l'acheteur.

Cette transmission peut être opérée par voie électronique. Dans ce cas, le DC13 est signé électroniquement dans les conditions prévues, d'une part, par le code des marchés publics et par [l'arrêté du 28 août 2006](#), pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du code des marchés publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés, et, d'autre part, par le règlement de la consultation. L'exemplaire unique est délivré sous forme papier.

En principe, pour signer électroniquement, un certificat de signature électronique et un logiciel de signature sont nécessaires. Toutefois, l'intéressé n'a pas besoin de disposer d'un logiciel de signature s'il utilise un portail offrant cette fonctionnalité.

1°) L'entreprise choisit librement une catégorie de certificats de signature électronique référencée, qui est commercialisée par des sociétés spécialisées appelées " *prestataires de services de certification électronique* ". La liste des catégories de certificats de signature électronique référencées est publiée sur le site Internet du ministre chargé de la réforme de l'État à l'adresse suivante : « <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/> ». Cette liste est évolutive. Elle est en effet actualisée au fur et à mesure des référencements effectué par le ministre chargé de la réforme de l'État. Toutes les catégories de certificats de signature électronique référencées sont acceptées par tous les pouvoirs adjudicateurs (État, collectivités territoriales, établissements publics).

2°) L'entreprise fait parallèlement l'acquisition, en tant que de besoin, d'un logiciel de signature. Le logiciel de signature peut être intégré au document (*Adobe Acrobat Writer* version 6, *MS Office* depuis la version 2000-2002, *OpenOffice* depuis la version 2) ou bien peut être distinct du document, certains sont libres (*Cryptonit*, *Adesium*).

La signature se fait sur le poste de travail. Mis à part pour la signature par plate-forme, il n'y a pas besoin d'être connecté. Une fois le fichier signé, l'utilisateur peut le transférer sur le support externe de son choix (clé USB, CD-Rom, DVD...).

- **Comment remplir concrètement le DC13**

Ce document permet au candidat de présenter à l'acheteur public un sous-traitant auquel il envisage de confier une partie de la prestation à exécuter dans le cadre du marché.

Il peut-être présenté comme annexe à l'Acte d'Engagement (DC8) au moment de la réponse au marché ou le cas échéant comme Acte spécial après le dépôt de l'offre ou encore au moment de la notification du marché.

Le sous-traitant que vous présentez est le sous-traitant auquel vous envisagez de confier la prestation.

Si le candidat devient le titulaire du marché, l'acheteur valide l'offre en signant le DC13.

Les rubriques A, B, C, E, F et G sont remplies par le candidat.

Attention : un DC13 correspond à la présentation d'un sous-traitant. Il y aura autant de DC13 que de sous-traitants.

Rappels concernant la sous-traitance :

- Il est interdit de sous traiter la totalité du marché ;
- le paiement direct autorisé simplement pour les sous-traitants de 1er rang (pour les sous-traitants de rang supérieur à 1, l'entrepreneur principal est tenu de constituer une caution ou une délégation de paiement).

Sections A – Identification de l’acheteur

Dans cette section vous devez indiquer comme vous l’avez effectué dans le DC5 et le DC4, l’identité précise de l’acheteur public. Il faut ainsi mentionner les coordonnées exactes de l’entité qui achète (collectivité, ministère, organisme, ...) ainsi que les coordonnées de la personne habilité à vous renseigner sur le marché.

Enfin, vous devez mentionner les coordonnées du comptable assignataire (qui effectue le paiement de la prestation réalisée).

L’ensemble de ces informations sont présentes dans le Règlement de Consultation (RC). A défaut de la totalité des informations, vous mentionnerez simplement celles qui y figurent.

Section B – Objet du marché / de l’accord cadre

Numéro du marché :

Si le marché auquel vous répondez possède un numéro ou une référence, vous devez le reporter à cet emplacement.

Si le marché est alloti et que vous répondez à un ou plusieurs lots, vous devez également les reporter à cet emplacement.

Nom ou dénomination et adresse du candidat¹² ou du titulaire¹³ :

Vous devez mentionner à cet emplacement les informations vous concernant (Nom, adresse et coordonnées, personne contacter).

Si vous répondez en groupement vous mentionnerez les informations concernant le mandataire.

Section C – Prestations sous-traitées et prix

Il s’agit dans cette section de préciser la part du marché que vous envisagez de confier au sous-traitant.

Pour ce faire :

- Vous présentez la prestation que vous lui confiez. (ex : dans un marché de fourniture de mobilier urbain, vous décidez de confier à votre sous-traitant le montage sur place du matériel que vous fournissez).
- Vous précisez le montant maximum des sommes que l’acheteur versera directement au sous-traitant.

Le paiement direct n’est pas obligatoire. En effet, pour la rémunération du sous-traitant il existe deux modes opératoires au choix du candidat :

- vous payez directement votre sous-traitant,
- vous demandez que votre sous-traitant soit directement payé par l’acheteur. Ce cas est possible dès lors que le sous-traitant a été accepté par l’acheteur et que le montant du contrat de sous-traitance est supérieur à 600 € TTC,
- vous précisez la forme des prix. Il s’agit d’indiquer si le prix de la prestation sous-traité est ferme ou s’il bénéficie d’un indice d’actualisation révisable ou actualisable,
- vous préciserez la date à laquelle vous avez fixé les prix prévus dans le contrat de sous-traitance.

Section D – Sous-traitant

Il s’agit dans cette section de préciser l’identité du sous-traitant que vous proposez :

- Vous devez mentionner les coordonnées du sous-traitant.
- Vous devez mentionner la forme juridique s’il s’agit d’une société.
- Vous devez mentionner le RCS, le SIREN et le SIRET de l’entreprise.

¹² Candidat : Si vous remettez le DC13 au moment de la réponse à l’appel d’offres vous êtes considéré comme candidat.

¹³ Titulaire : Si vous remettez le DC13 à la notification du marché vous êtes considérés comme titulaire du marché.

Dans un second temps, vous devez :

- Cochez la 1^{ère} case, s'il s'agit du premier DC13 que vous fournissez à l'acheteur. Dès lors il permet à l'acheteur de valider votre sous-traitant.
- Cochez la 2^{de} case s'il s'agit d'une modification du DC13 initial. Dès lors vous devez préciser la date de signature du DC13 initial.

Enfin, vous devez :

- Cochez si oui ou non le sous-traitant que vous présentez remplit les conditions du paiement direct. Il faut pour cela que le montant de la prestation sous-traitée soit égal ou supérieur à 600 € TTC.

Section E – Conditions de paiement prévues par le projet ou le contrat de sous-traitance et modalités de règlement

Il s'agit dans cette section de préciser les conditions de paiement du sous-traitant, dans le cas du paiement direct.

Pour cela, vous devez :

- Renseigner le compte à créditer du sous-traitant (pensez à joindre le RIB ou RIP correspondant).
- Préciser le mode de règlement prévu dans le Règlement de Consultation (RC).
- Cochez la 1^{ère} case, si le sous-traitant souhaite bénéficier de l'avance. Il peut bénéficier de l'avance si le montant des prestations confiées est supérieur à 50 000 € HT . Dès lors, l'avance sera une proportion du montant, prévu dans le Règlement de Consultation (RC).
- Cochez la 2^{de} case, le sous-traitant ne demande pas à bénéficier de l'avance, ou, le cas échéant n'en a pas la possibilité.

Section F Capacités professionnelles et financières du sous-traitant et déclaration de non interdiction d'accès aux marchés publics (cf. Annexe « déclaration sur l'honneur »

Il s'agit dans cette section de préciser les capacités professionnelles et financières du sous-traitant. Le schéma est le même que dans le DC5.

- Vous devez mettre en valeur votre sous-traitant afin de montrer qu'il dispose de tous les moyens humains et matériels nécessaires à la bonne réalisation de la prestation que vous lui confiez. Nous vous conseillons fortement de remplir en quelques lignes cette section plutôt que de faire des renvois vers le dossier technique du type : « cf. dossier technique ».

Vous avez cependant la possibilité, en complément de renvoyer, l'acheteur vers des documents présentés en annexe : CV, plaquette, ouvrage, plans, schémas, ...

Nous recommandons également de présenter quelques références en rapport avec la prestation et de présenter un extrait de bilan synthétisé : CA des trois dernières années (si 3 ans d'ancienneté), ventilation du CA, et part du CA correspondant aux prestations à effectuer.

- Vous devez également joindre une déclaration sur l'honneur du sous traitant. Vous trouverez un modèle ci-dessous.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je **déclare sur l'honneur**, en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics :

- a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, **d'une condamnation** définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1,
- b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans **d'une condamnation** définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts**,
- c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, **d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire** pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du **code du travail**,
- d) ne pas être en **état de liquidation judiciaire** au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**,
- e) que ma **faillite personnelle**, au sens de l'article L. 625-2 du **code de commerce** n'a pas été prononcée, ou que je ne fais pas l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger,
- f) ne pas être admis au **redressement judiciaire**, au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, **sans justifier d'une habilitation à poursuivre** mon activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché,
- g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations m'incombant **en matière fiscale et sociale** ou que j'ai acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date,
ou
qu'avant la date du lancement de la consultation, avoir, en l'absence de toute mesure d'exécution du comptable ou de l'organisme chargé du recouvrement, soit acquitté les divers produits devenus exigibles, soit avoir constitué des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement,
- h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et, L.323-8-2 ou L.323-8-5, du **code du travail** concernant **l'emploi des travailleurs handicapés**.

À _____, le _____

Nom :

Qualité :

Cachet et signature :

Section G – Exemple unique du titulaire

Il s'agit dans cette section de prouver que le sous-traitant que vous présentez peut bénéficier du paiement direct.

« Le titulaire établit "*qu'aucune cession ni aucun nantissement ...* » : est à cocher lorsque vous présentez un sous-traitant au stade de la candidature.

« Le titulaire confie à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct ... » : est à cocher lorsque votre entreprise exécute un marché public et qu'il s'avère que le montant de la prestation sous-traitée est supérieur au montant qui avait été annoncé.

« Le titulaire déclare que l'exemple unique a été remis en vue ... » : est à cocher lorsque en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances.

Section H – Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

Datez et signez, ajoutez votre tampon.

Si vous êtes titulaire du marché (à notification du marché), le représentant de l'acheteur signe également le DC13 dans cette section.

Section I – Notification de l'acte spécial au titulaire

Cette section est réservée à l'acheteur, dès lors que le marché a été notifié et le titulaire accepté avec les sous-traitants proposés.